

**Assemblée Générale des Actionnaires
de la société ATENOR GROUP en date du 24 avril 2015**

PROCURATION

Le/La soussigné(e) ⁽¹⁾
propriétaire de ⁽²⁾

de la société **ATENOR GROUP**

déclare donner, par la présente à M. ⁽¹⁾

pouvoir de le/la représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Atenor Group qui se tiendra le **24 avril 2015** avec l'ordre du jour suivant:

Assemblée Générale Ordinaire :

- 1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire sur l'exercice 2014**
- 2. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat**

Proposition de décision :

Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014, en ce compris l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration, soit l'attribution (i) d'un dividende brut par action de € 2,00 pour les seules actions dont le droit au dividende n'est pas suspendu et (ii) des tantièmes à hauteur de € 324.000.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

- 3. Présentation de la décision du Conseil d'Administration de proposer un dividende optionnel (et ses modalités)**
- 4. Décharge**

Proposition de décision

Décharge par vote séparé aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2014.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

- 5. Nominations**

Propositions de décision

Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération :

- renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frank Donck. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2018.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

- renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Charles-Louis d'Arenberg, Administrateur indépendant. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2018.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

- renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Luc Bertrand. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2018.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

- renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Marc De Pauw. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2018.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

- renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Vastapane. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2018.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

- nomination de Investea sprl représentée par Madame Emmanuèle Attout en qualité d'Administrateur indépendant. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2018.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

- nomination de MG Praxis sprl représentée par Madame Michèle Grégoire en qualité d'Administrateur indépendant. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2018.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

Sur proposition du Comité d'Audit,

- Nomination de Mazars Reviseurs d'Entreprises srl représentée par Monsieur Xavier Doyen et fixation des émoluments. Ce mandat d'une durée de trois ans arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2018.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

6. Présentation du Rapport de Rémunération

Proposition de décision

Approbation du Rapport de Rémunération

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

7. Plan d'options

Proposition de décision

Conformément à l'Article 520ter du Code des sociétés et/ou la Charte de Gouvernance d'Entreprise, approbation:

- de l'attribution annuelle, aux membres du management (y inclus l'administrateur exécutif) d'options sur actions de la s.a. ATENOR GROUP PARTICIPATIONS pour un prix d'exercice qui ne peut être inférieur à la valeur réelle des actions, déterminée sur avis conforme du commissaire de la s.a. ATENOR GROUP PARTICIPATIONS.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

- du fait que ces options sont exerçables moins de 3 ans après leur attribution.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

- du fait que les avantages à retirer, le cas échéant, de l'exercice de ces options ne sont pas soumis aux limitations applicables aux rémunérations variables.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

8. Dans le cadre du placement privé d'obligations émises d'un montant de 25 millions d'euros sur 5 ans, approbation de la clause de remboursement anticipé des obligations en cas de changement de contrôle tel que défini à l'article 7.12.4 (Remboursement à l'initiative de l'Obligataire) de l'« Information Memorandum » du 26 novembre 2014

Proposition de décision

Conformément à l'article 556 du Code des Sociétés belge, approbation de l'article 7.12.4 (Remboursement à l'initiative de l'Obligataire) de l'Information Memorandum du 26 novembre 2014 autorisant le remboursement des obligations à tout obligataire en cas de survenance d'un des cas de défaut mentionnés à la condition 7.9 (Cas de défaut) de l'Information Memorandum et moyennant le respect de la procédure décrite.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

9. Pouvoirs

Proposition de décision

Conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des décisions prises.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

En ce qui concerne de sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour conformément à l'article 533ter C.Soc., le mandataire est autorisé [à voter sur les sujets]/[doit s'abstenir]⁽⁴⁾.

Les droits et obligations des mandataires sont décrits dans la convocation reprise sur www.atenor.be.

Fait à _____ le _____ 2015

Signature ⁽³⁾

(1) nom - prénom - domicile

(2) nombre d'actions en toutes lettres

(3) faire précéder la signature de la mention « *Bon pour pouvoir* »

(4) biffer un des deux options (en absence d'un choix, le mandataire sera censé de devoir s'abstenir)

(5) biffer deux des trois options (en absence d'un choix, le mandataire sera instruit de devoir voter en faveur)